



PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h 00, le 27 septembre 2007.

Sont présents :

- M. Jacques Joli-Cœur, maire suppléant de la Ville de Québec, président
- Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2007

Résolution n° E-2007-66

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 30 août 2007.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un agent de recherche (employé temporaire)

Résolution n° E-2007-67

D'engager monsieur Guillaume Charest-Hallée à titre d'agent de recherche pour la période du 1^{er} octobre au 21 décembre 2007.

D'établir son traitement sur une base annuelle à 39 524 \$ et de lui accorder les avantages prévus aux conditions de travail de la CMQ pour un employé temporaire.

Référence : Mémoire du 20 septembre 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-197
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande de commandite de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Résolution n° E-2007-68

D'accepter qu'un montant de 500 \$ soit versé par la CMQ à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec suite à sa demande de commandite relative à la tenue de son prochain congrès à Québec les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2008.

D'imputer cette somme au poste «Soutien au milieu» du budget 2007 de la CMQ.

Référence : Mémoire du 27 septembre 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-198
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Suivi au PGEDE - Entente avec la CRE sur la réalisation d'un bulletin trimestriel

Résolution n° E-2007-69

D'autoriser le président, monsieur Jacques Joli-Coeur, et le secrétaire trésorier, M^e Pierre Rousseau, et en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy-Marinelli, et le directeur général, monsieur Marc Rondeau, à signer pour et au nom de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) l'entente à intervenir avec La Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale sur la réalisation d'un bulletin économique trimestriel métropolitain.

Référence : Mémoire du 17 septembre 2007
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2007-70

De renouveler l'adhésion de la CMQ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2007 et d'autoriser le paiement de la cotisation réclamée au montant de 3 521,18 \$ plus taxes.

Référence : Mémoire du 18 septembre 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-200
Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2007-71

De prendre acte du bordereau d'information en date du 27 septembre 2007 contenant les documents suivants :

- a) Lettre du 22 août 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, concernant la conformité du règlement 174-07 modifiant son règlement de contrôle intérimaire numéro 159-06. (item e) du bordereau du 30 août 2007)
- b) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement n° 299 de la MRC de Portneuf modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 277.

PROCÈS-VERBAL

-3-

- c) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement de contrôle intérimaire no 251-06-2007 de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant la construction de résidences en zone agricole provinciale.
- d) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement RV-2007-06-33 de la Ville de Lévis modifiant son règlement de contrôle intérimaire no RV-2005-04-12 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- e) Lettre du 30 août 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, concernant la conformité du règlement numéro RV-2007-06-33 concernant une modification au règlement de contrôle intérimaire RV-2005-04-12 portant sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables.
- f) Rapport financier pour la période du 1er janvier au 31 août 2007.

Référence : Bordereau d'information du 27 septembre 2007
Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2007-72

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

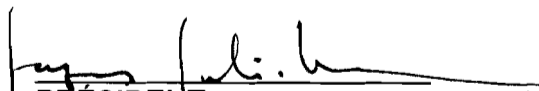
D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 août 2007 au montant de 496 834,34 \$, plus 52 249,62 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 août 2007.

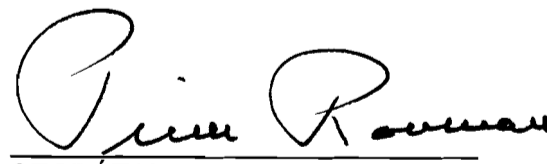
Référence : Bordereau de dépenses du 20 septembre 2007
Certificat du
Trésorier : CT-2007-202
Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE